MAIRIE DE St-GALMIER LA VILLE QUI PÉTILLE ! LOIRE EN RHÔNE-ALPES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

Compte-rendu affiché le : 16 juillet 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 juillet 2018

N° 18-05-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2018

OBJET :
SIEL – Renouvellement lanternes vapeur de mercure – Programme 2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSÉ

Membres présents à la séance :
Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Julien GOUTAGNY à Dominique PAULMIER – Catherine COMBE à Joëlle VILLEMAGNE – Olivier PERRET à Sylvie ROBERT – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202228-20180712-18-05-07-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2018
Affichage : 16/07/2018

LES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE

Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – RENOUVELLEMENT LANTERNE VAPEUR DE MERCURE – PROGRAMME 2018

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement lanterne vapeur de mercure – Prog 2018.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Renouvellement lanternes – Place Peyret Lacombe	6 033 €	98.0%	5 912 €	0 €
Renouvellement lanternes – Place de la Devise	16 653 €	98.0%	16 320 €	0 €
TOTAL	**22 687 €**		**22 233 €**	**0 €**

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renouvellement lanterne vapeur de mercure – Prog 2018", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne métropole seront assurés en coordination avec la communauté urbaine, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 5 années.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 juillet 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202228-20180712-18-05-07-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2018
Affichage : 16/07/2018